

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION
DENOMMEE

« Programme Santé RDC : Programme de Lutte contre la Violence Sexuelle (PLVS) »

NI: 3016487
N° ENABEL: RDC1419111

Vu la Convention spécifique dénommée « **Programme Santé RDC : Programme de Lutte contre la Violence Sexuelle (PLVS)** » conclue entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo en date du 22 décembre 2015, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en œuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « **Programme Santé RDC : Programme de Lutte contre la Violence Sexuelle (PLVS)** » signée le 22 décembre 2015 entre l'Etat belge, représenté par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, et l'Agence belge de Développement, représentée par deux de ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en œuvre » ;

Vu l'échange de lettres des ^{05/07/2018} et ^{16/10/2018} conclu entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1
Objet

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des ^{05/07/2018} et ^{16/10/2018} entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, la Convention Spécifique est prolongée et est conclue pour une période de 60 mois. L'exécution du projet a une durée de 42 mois.

Article 2
Budget de la prestation de coopération

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 28/10/2019....., en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Enabel,

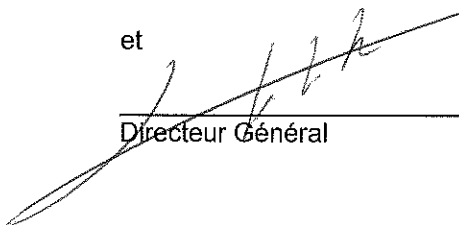
Pour l'Etat belge,



Directeur Opérations d.i.

Alexander DE CROO
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste ou son délégué

et



Directeur Général

p.o. Bruno van der Pluijm
Directeur général



Guy RAYEE
Adjoint du Directeur général
Direction générale Coopération au Développement

Plan financier

Code budgétaire	Libellé	Dernier budget validé en SMCL	Nouveau budget pour prolongation	Total dépensé au 31/12/2018 (UBW)	PF 2019	PF 2020	Total dépenses en fin d'exécution	Solde en fin d'exécution
	OS A : La prise en charge des victimes des violences sexuelles par le secteur de la santé est améliorée au travers d'une meilleure accessibilité et qualité des soins dans le cadre d'une approche multisectorielle dans la DPS du TSHOPO	1 005 900	1 005 900	389 767	469 050	147 083	1 005 900	0
A01	Les structures décentralisées de la santé (de gestion et de prestation) sont renforcées dans la prise en charge des VVS	388 800	388 800	214 544	142 400	31 856	388 800	0
A01-01	Analyser 4 protocoles de prise en charge	66 650	66 650	7 480	46 000	-	53 480	13 170
A01-02	Introduire le système d'une tarification forfaitaire	166 900	166 900	59 842	56 000	31 856	147 698	19 202
A01-03	Assurer l'approvisionnement régulier des médicaments et intrants	22 800	22 800	1 281	-	-	1 281	21 519
A01-04	Former les parties prenantes dans la prise en charge des VVS	44 100	44 100	35 894	12 000	-	47 894	-
A01-05	Mettre en place l'accompagnement de la négociation	4 800	4 800	6 843	-	-	6 843	-
A01-06	Aménager les infrastructures sanitaires	19 000	19 000	13 288	8 000	-	21 288	2 043
A01-07	Appuyer le processus	64 550	64 550	89 916	20 400	-	110 316	45 766
A02	Un système de prévention des VS est mis en place dans la communauté et dans les écoles secondaires	238 950	238 950	61 618	115 650	61 682	238 950	0
A02-01	Etablir le diagnostic initial dans la province	25 300	25 300	21 229	-	-	21 229	4 071
A02-02	Produire et diffuser les outils de sensibilisation	53 700	53 700	11 833	48 400	-	60 233	6 533
A02-03	Réaliser des campagnes de sensibilisation et d'information des populations	67 400	67 400	22 270	31 850	-	54 120	13 280
A02-04	Mise en place d'un programme de sensibilisation sur la prévention des VSBG, l'éducation sexuelle et la planification familiale dans les écoles secondaires	28 000	28 000	6 286	15 000	-	21 286	6 714
A02-05	Appuyer le processus	64 550	64 550	-	20 400	61 682	82 082	17 532

Code budgétaire	Libellé	Dernier budget validé en SMCL	Nouveau budget pour prolongation	Total dépensé au 31/12/2018 (UBW)	PF 2019	PF 2020	Total dépenses en fin d'exécution	Solde en fin d'exécution
A03	La prise en charge juridique des victimes de violence sexuelle est renforcée	58 500	58 500	17 883	22 500	18 117	58 500	0
A03-01	Appuyer la mise en place d'un système de référence entre les services juridiques et policiers et le service de santé spécialisé	19 500	19 500	5 086	4 000	18 117	27 203	7 703
A03-02	Assurer la formation des parties prenantes juridiques dans les zones d'intervention	9 000	9 000	7 875	-	-	7 875	1 125
A03-03	Institutionnaliser une communication administrative et légale entre les services de santé et juridiques afin de disposer de dossiers légaux de qualité pour défendre les femmes VVS	5 000	5 000	211	2 500	-	2 711	2 289
A03-04	Formuler une proposition de financement pour la défense juridique des femmes VVS	25 000	25 000	4 711	16 000	-	20 711	4 289
A04	La prise en charge des VVS adaptée aux spécificités socioculturelles et socioéconomiques des populations ciblées est assurée par l'utilisation des méthodes basées sur les évidences scientifiques	319 650	319 650	95 722	188 500	35 428	319 650	0
A04-01	Appuyer la mise en place d'une équipe multidisciplinaire d'accompagnement la recherche scientifique au Tshopo	15 000	15 000	24 604	1 500	-	26 104	11 104
A04-02	Assurer la formation de l'équipe multidisciplinaire sur la théorie d'ancrage	287 100	287 100	63 797	89 000	35 428	188 225	98 875
A04-03	Activités de recherche continue à travers de la théorie d'ancrage	17 550	17 550	7 321	98 000	-	105 321	87 771
	OS B : La prise en charge des victimes des violences sexuelles par le secteur de la santé est améliorée au travers d'une meilleure accessibilité et qualité des soins dans le cadre d'une approche multisectorielle dans la DPS du KWILU	477 200	423 033	213 503	111 105	98 112	422 720	313
B01	Les structures décentralisées de la santé (de gestion et de prestation) sont renforcées dans la prise en charge des VVS	267 250	213 083	143 212	40 400	64 605	248 216	35 133
B01-01	Analyser 4 protocoles de prise en charge	7 600	7 600	-	7 000	-	7 000	600
B01-02	Introduire le système d'une tarification forfaitaire	130 500	76 333	7 728	4 000	64 605	76 333	-
B01-03	Assurer l'approvisionnement régulier des médicaments et intrants	5 700	5 700	561	1 000	-	1 561	4 139
B01-04	Former les parties prenantes dans la prise en charge des VVS	44 100	44 100	31 173	7 000	-	38 173	5 927
B01-05	Mettre en place l'accompagnement de la négociation	4 800	4 800	1 107	1 000	-	2 107	2 693
B01-06	Aménager les infrastructures sanitaires	10 000	10 000	9 240	-	-	9 240	760
B01-07	Appuyer le processus	64 550	64 550	93 403	20 400	-	113 803	-

Code budgétaire	Libellé	Dernier budget validé en SMCL	Nouveau budget pour prolongation	Total dépensé au 31/12/2018 (UBW)	PF 2019	PF 2020	Total dépenses en fin d'exécution	Solde en fin d'exécution
B02	Un système de prévention des VS est mis en place dans la communauté et dans les écoles secondaires	176 450	176 450	49 299	63 705	28 000	141 004	35 446
B02-01	Etablir le diagnostic initial dans la province	8 800	8 800	4 324	-	-	4 324	4 476
B02-02	Produire et diffuser les outils de sensibilisation	34 700	34 700	4 623	8 000	-	12 623	22 077
B02-03	Réaliser des campagnes de sensibilisation et d'information des populations	68 400	68 400	26 706	35 305	28 000	90 011	-
B02-04	Appuyer le processus	64 550	64 550	13 645	20 400	-	34 045	30 505
B03	La prise en charge juridique des victimes de violence sexuelle est renforcée	33 500	33 500	20 993	7 000	5 507	33 500	0
B03-01	Appuyer la mise en place d'un système de référence entre les services juridiques et policiers et le service de santé spécialisé	19 500	19 500	9 654	6 000	5 507	21 161	-
B03-02	Assurer la formation des parties prenantes juridiques dans les zones d'intervention	9 000	9 000	10 640	-	-	10 640	1 661
B03-03	Institutionnaliser une communication administrative et légale entre les services de santé et juridiques afin de disposer de dossiers légaux de qualité pour défendre les femmes VVS	5 000	5 000	698	1 000	-	1 698	3 302
	OS C : La prise en charge des victimes des violences sexuelles par le secteur de la santé est améliorée au travers d'une meilleure accessibilité et qualité des soins dans le cadre d'une approche multisectorielle dans la DPS du SUB UBANGI	477 200	423 034	155 539	140 400	127 036	422 975	59
C01	Les structures décentralisées de la santé (de gestion et de prestation) sont renforcées dans la prise en charge des VVS	267 250	213 084	126 780	50 100	69 616	246 496	33 412
C01-01	Analyser 4 protocoles de prise en charge	7 600	7 600	-	12 800	-	12 800	-
C01-02	Introduire le système d'une tarification forfaitaire	130 500	76 334	718	6 000	69 616	76 334	-
C01-03	Assurer l'approvisionnement régulier des médicaments et intrants	5 700	5 700	428	-	-	428	5 272
C01-04	Former les parties prenantes dans la prise en charge des VVS	44 100	44 100	22 692	9 000	-	31 692	12 408
C01-05	Mettre en place l'accompagnement de la négociation	4 800	4 800	490	1 900	-	2 390	2 410
C01-06	Aménager les infrastructures sanitaires	10 000	10 000	11 502	-	-	11 502	-

Code budgétaire	Libellé	Dernier budget validé en SMCL	Nouveau budget pour prolongation	Total dépensé au 31/12/2018 (UBWL)	PF 2019	PF 2020	Total dépenses en fin d'exécution	Solde en fin d'exécution
								1 502
C01-07	Appuyer le processus	64 550	64 550	90 949	20 400	-	111 349	46 799
C02	Un système de prévention des VS est mis en place dans la communauté et dans les écoles secondaires	176 450	176 450	16 680	79 300	47 000	142 980	33 470
C02-01	Etablir le diagnostic initial dans la province	8 800	8 800	4 230	-	-	4 230	4 570
C02-02	Produire et diffuser les outils de sensibilisation	34 700	34 700	723	24 000	47 000	71 723	-
C02-03	Réaliser des campagnes de sensibilisation et d'information des populations	68 400	68 400	11 694	34 900	-	46 594	21 806
C02-04	Appuyer le processus	64 550	64 550	33	20 400	-	20 433	44 117
C03	La prise en charge juridique des victimes de violence sexuelle est renforcée	33 500	33 500	12 080	11 000	10 420	33 500	0
C03-01	Appuyer la mise en place d'un système de référence entre les services juridiques et policiers et le service de santé spécialisé	19 500	19 500	4 210	4 000	10 420	18 630	870
C03-02	Assurer la formation des parties prenantes juridiques dans les zones d'intervention	9 000	9 000	7 870	5 000	-	12 870	-
C03-03	Institutionnaliser une communication administrative et légale entre les services de santé et juridiques afin de disposer de dossiers légaux de qualité pour défendre les femmes VVS	5 000	5 000	-	2 000	-	2 000	3 000
	Réserve budgétaire	46 413	46 413	-	-	46 413	46 413	-
X01	Réserve budgétaire	46 413	46 413	-	-	46 413	46 413	-
	Moyens Généraux	993 287	1 101 620	601 121	333 666	167 205	1 101 992	372
Z01	Frais de personnel	758 600	866 933	454 125	259 945	152 791	866 860	73
Z01-01	Assistant technique international (1) Coordonnateur VS	540 000	607 514	337 298	162 000	67 514	566 812	40 702
Z01-02	Equipe finance et administration	179 000	215 477	105 115	87 527	36 477	229 119	-
Z01-03	Autres frais de personnel	39 600	43 942	11 713	10 418	48 800	70 930	-
Z02	Investissements	50 687	50 687	55 022	3 000	-	58 022	-
Z02-01	Véhicules 4x4 land cruiser (Tshopo)	35 000	35 000	42 030	-	-	42 030	7 030

Code budgétaire	Libellé	Dernier budget validé en SMCL	Nouveau budget pour prolongation	Total déposé au 31/12/2018 (UBW)	PF 2019	PF 2020	Total dépenses en fin d'exécution	Solde en fin d'exécution
Z02-02	Equipement bureau ATI Coordination (bureau, table, armoire etc ...)	3 500	3 500	2 022	-		2 022	1 478
Z02-03	Equipement IT et autres	8 687	8 687	9 332	3 000	-	12 332	3 645
Z02-04	Aménagement (Aménagements bureau ATI Coordination)	3 500	3 500	1 638	-		1 638	1 862
Z03	Frais de fonctionnement	96 900	96 900	64 782	37 992	-	102 775	5 875
Z03-01	Services et frais de maintenance	4 500	4 500	1 069	1 500		2 569	1 931
Z03-02	Frais de fonctionnement des véhicules	28 800	28 800	7 394	6 000		13 394	15 406
Z03-03	Télécommunications	9 000	9 000	6 087	10 692		16 779	7 779
Z03-04	Fournitures de bureau, petit matériel, consommables informatiques	9 000	9 000	8 366	6 000		14 366	5 366
Z03-02	Missions	18 000	18 000	19 675	4 000		23 675	5 675
Z03-03	Frais de SMCL	15 000	15 000	16 015	5 000		21 015	6 015
Z03-04	Frais financiers	12 600	12 600	6 175	4 800		10 975	1 625
Z04	Audit et Suivi et Evaluation	87 100	87 100	27 192	32 729	14 414	74 335	12 765
Z04-01	Frais de suivi et évaluation (partagé)	40 000	40 000	7 824	20 000	14 414	42 238	2 238
Z04-02	Audit (partagé)	17 100	17 100	318	8 729		9 048	8 052
Z04-03	Backstopping	30 000	30 000	19 049	4 000		23 049	6 951
Z05	Conversion rate adjustment							
Z05-01	Conversion rate adjustment			-	-		-	-
Z05-02	Conversion rate adjustment			-	-		-	-
Total		3 000 000	3 000 000	1 359 930	1 054 221	585 849	3 000 000	0

